



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 juin 2005
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs du représentant suppléant des États-Unis d'Amérique au Conseil de sécurité

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Chargé d'affaires par intérim de la Mission des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies une note verbale, datée du 8 juin 2005, indiquant que Gerald Scott a été nommé représentant suppléant des États-Unis d'Amérique au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette communication constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

